COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2025/171

INTERDICTION DE STATIONNEMENT GRAND PLACE
REALISATION D'UNE FRESQUE SUR LE TRANSFORMATEUR ELECTRIQUE

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,

Vu la demande de M. Mathieu ROLLET du Centre socio-culturel Espace St-Gilles de Watten, pour réaliser un atelier d'initiation graff sur le transformateur électrique situé à l'angle du N°26 Grand Place,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer l'installation et le bon déroulement de l'atelier,

ARRÊTE

Art 1 : Le stationnement de tous les véhicules sera interdit devant le N° 24 et 26 le mardi 22 juillet 2025 de 8h00 à 18h00.

Art 2 : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par les services techniques municipaux de la signalisation réglementaire.

Art 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur l'adjudant commandant la gendarmerie

Fait à WATTEN, le 08/07/2025
Le Maire.

****

POUR COPIE CONFORME
Le Maire,

MAIRIE DE WATTEN 59143

Daniel DESCHODT.